



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2024**

Membres en exercice : 42
Présents : 30
Votants : 37
Date convocation : 1^{er} février 2024
Date d'affichage : 1^{er} février 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le sept février,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Baillet-en-France,
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

Étaient présents : (30) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (7) Paule LAMOTTE donne pouvoir à Claude KRIEGUER, Michel ZEPPEFELD donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Sylvie LOMBARDI donne pouvoir à Michel MANSOUX, Éric RICHARD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Laurence CARTIER-BOISTARD donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Sylvain SARAGOSA

N°2024/011

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES DU
RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE CARNELLE PAYS-DE-FRANCE**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,
Vu les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinés par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 2 - article 4 portant sur la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et son alinéa 1 – Lecture publique,
Vu la délibération n°2017/079 prise par le Conseil Communautaire en date du 28 juin 2017 approuvant le règlement intérieur de la bibliothèque intercommunale de Luzarches,
Vu la délibération n°2019/073 prise par le Conseil Communautaire en date du 26 juin 2019 approuvant les nouvelles dispositions tarifaires des bibliothèques, et notamment la gratuité pour tous les habitants de la Communauté de communes,
Vu le projet de règlement intérieur ci-joint,
Vu l'avis favorable de la Commission Culture en date du 19 décembre 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 29 janvier 2024,

Considérant la nécessité d'étendre la portée du règlement intérieur à l'ensemble des 9 bibliothèques placées sous la compétence de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France,

Considérant qu'il convient d'harmoniser les règlements intérieurs des bibliothèques du réseau en faveur d'un règlement unique conforme à l'organisation et au fonctionnement du réseau de lecture publique,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de ce règlement intérieur applicable à l'ensemble des 9 bibliothèques du réseau Carnelle Pays-de-France, à compter du 8 février 2024,

REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

AUTORISE le Président à signer tout document en ce sens,
PRÉCISE que le présent règlement sera affiché et consultable dans chacune des neuf bibliothèques du réseau de lecture publique Carnelle Pays-de-France et sur le site de l'intercommunalité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin



REÇU EN PREFECTURE

le 13/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-200073013-20240207-DEL IB2024_0